

CHAMPIONNAT SCOLAIRE ACADEMIQUE

CAHIER DES CHARGES

(mise à jour Novembre 2025)

1. MODALITES DE CHOIX DU CLUB ORGANISATEUR

La ligue de Normandie des échecs publie sur son site internet (<https://www.normandie-echecs.fr>) un appel à candidature en y annexant le présent cahier des charges.

Les clubs doivent déposer leur candidature pour le jeudi 15 janvier 2026 au plus tard.

La commission scolaire analyse les dossiers de candidature reçus et les présentent au comité directeur de la ligue de Normandie des échecs. Le comité directeur de la ligue de Normandie des échecs valide le (ou les) club(s) retenu(s) au plus tard le vendredi 21 janvier 2026.

2. DATES ET HORAIRES

La phase académique du championnat se déroule le mercredi 25 mars 2026.

Les horaires du championnat scolaire sont fixés par le comité directeur de la ligue de Normandie des échecs sur proposition de la commission scolaire.

3. DEVOIRS DU CLUB ORGANISATEUR

La finale académique se déroule en deux tournois distincts : un tournoi écoles et un tournoi collèges. Un club peut candidater pour organiser un tournoi (écoles ou collèges) ou les deux tournois.

Le club organisateur doit mettre à disposition :

- Une salle permettant de bonnes conditions de jeu pour au moins 200 joueurs, ou plusieurs salles d'une capacité équivalente. Cette salle doit être équipée d'un nombre suffisant de tables (70 ou 80 cm de large, sans pied gênant) et de chaises adaptées au jeu ;
- Un « lieu de vie » et une salle d'analyse séparée de la salle de jeu ;
- Un espace suffisant pour accueillir une buvette.

La salle proposée doit être conforme aux normes en vigueur pour les établissements recevant du public.

Le club organisateur doit fournir le matériel nécessaire (jeux & pendules). Si le championnat dure toute la journée, le club organisateur est incité à proposer une restauration rapide sur place à un prix raisonnable et en offrir la gratuité aux arbitres.

Le club organisateur fournira aux arbitres un moyen de diffuser les résultats sur internet le plus rapidement possible.



4. SUBVENTION DE LA LIGUE

La ligue de Normandie des échecs prend en charge les dépenses suivantes :

- L'achat des coupes et médailles ;
- Les indemnités d'arbitrage.

5. ARBITRAGE

Le comité d'organisation doit respecter les termes de l'article 3.4 « Arbitre » du règlement J03-2025 26 Championnat de France scolaire de la FFE.

L'équipe d'arbitrage est composée d'un arbitre principal (titre AFO1 minimum) et d'un arbitre adjoint ou stagiaire par tranche de 60 joueurs.

L'indemnisation des arbitres doit respecter les principes du barème d'indemnisation des arbitres voté par le comité directeur FFE de juin 2024.

L'arbitre principal ou l'arbitre adjoint est indemnisé à hauteur de 50 € ;

Les frais de déplacements des arbitres sont régis par le règlement financier de la FFE. Ils sont déterminés sur la base de 0,32 € / km pour une distance aller 0-110 km.

6. PROMOTION ET PUBLICITE

Le club organisateur s'engage à rechercher la meilleure médiatisation de cet évènement. Les frais de promotion de la compétition tels qu'affiches, plaquettes, etc, sont à la charge du club. Dans ses documents, la présence de la ligue de Normandie des échecs et de ses partenaires officiels (nom et logo) est obligatoire.

Il est recommandé d'inviter la presse locale et régionale afin d'informer au mieux de l'évènement (avant les rencontres pour attirer le public, pendant si possible et après sous la forme d'un compte rendu).

Les élus locaux doivent être invités à la cérémonie de clôture.

Le club organisateur s'engage à respecter ce cahier des charges et à assurer son application.

Fait à, le / /